



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 17
votants : 18

Séance du : 15 juillet 2014. Date de convocation : 8 juillet 2014. L'an deux mil quatorze le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....Jean-Louis, JOUFFRE mandat à : FLACHAIRE Yves

Absent(e)(s) : HILAIRE Stéphane

Secrétaire de séance :.....FLACHAIRE Yves

Codification ACTES : 8.3 voirie

Objet : dénomination de rues lotissements « La Bergerie » et « Le Jardin des Echaunes »

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été donné une dénomination officielle à l'ensemble des voies, places et rues communales, et qu'il a été procédé à un numérotage des maisons. A ce jour, il informe qu'il serait nécessaire de donner une dénomination officielle à deux nouvelles rues.

Le Conseil Municipal :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,
- considérant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux rues et informé des conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal,
- considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation,
- considérant que les frais d'implantation de poteaux et de panneaux aux carrefours et angles de rues, ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles peuvent être pris en charge par la commune,

décide :

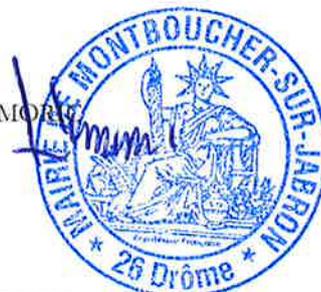
- que la rue, voie d'accès nouvelle au lotissement « La Bergerie » en cours de réalisation, ci-après désignée, telle qu'elle apparaît au plan annexé à la présente délibération, recevra pour dénomination officielle :
 - * « Rue des Santolines »
 - * « Rue Alphonse Daudet »
- que la rue, voie d'accès nouvelle au lotissement « Le Jardin des Echaunes » en cours de réalisation, ci-après désignée, telle qu'elle apparaît au plan annexé à la présente délibération, recevra pour dénomination officielle :
 - * « Rue des Coquelicots »
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces mesures,
- dit que les crédits nécessaires pour la fourniture et la pose des plaques, des poteaux et des panneaux seront prévus au budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme.

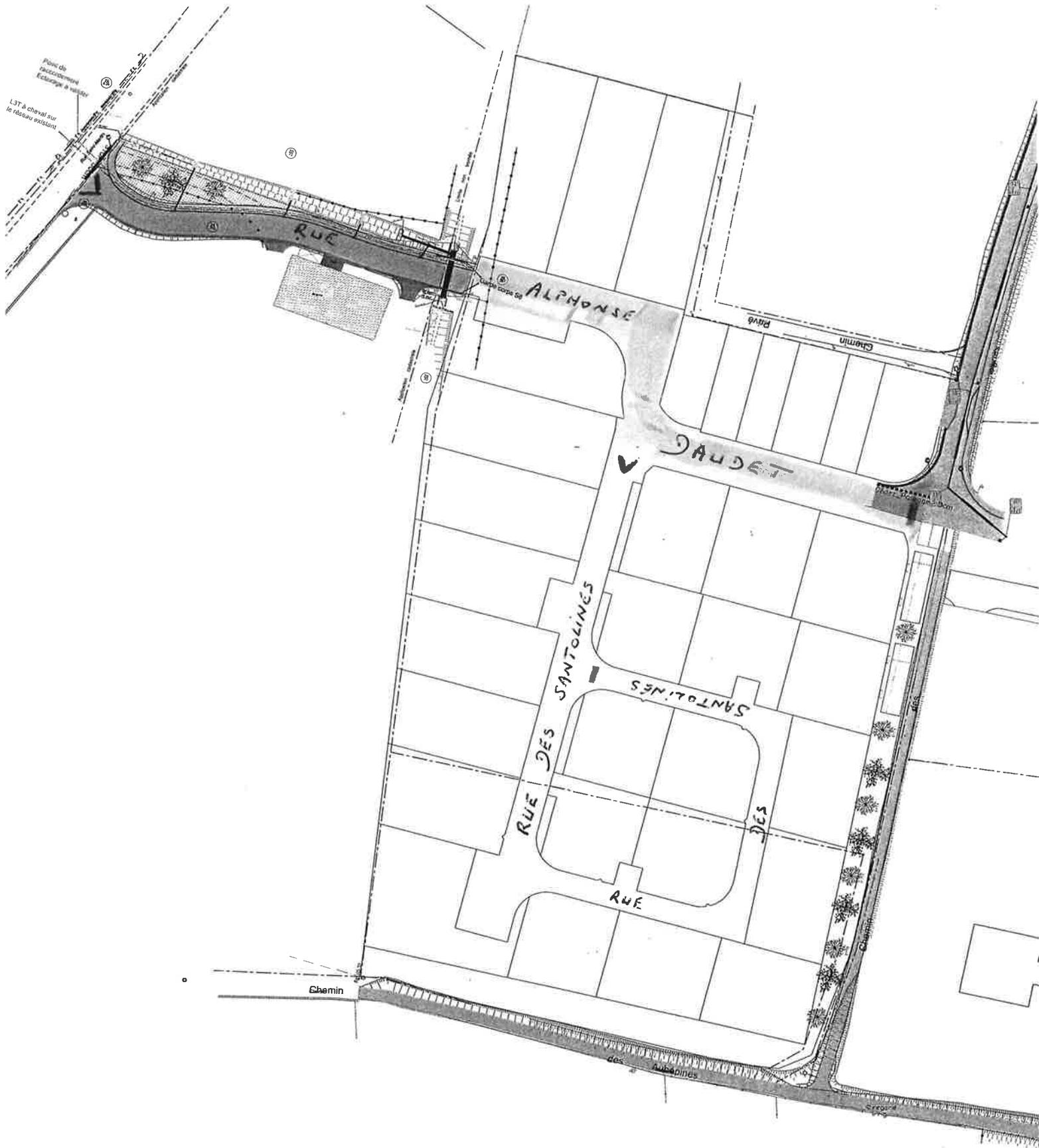
Montboucher sur Jabron,

le 16 juillet 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



LA BERGERIE 30 lots



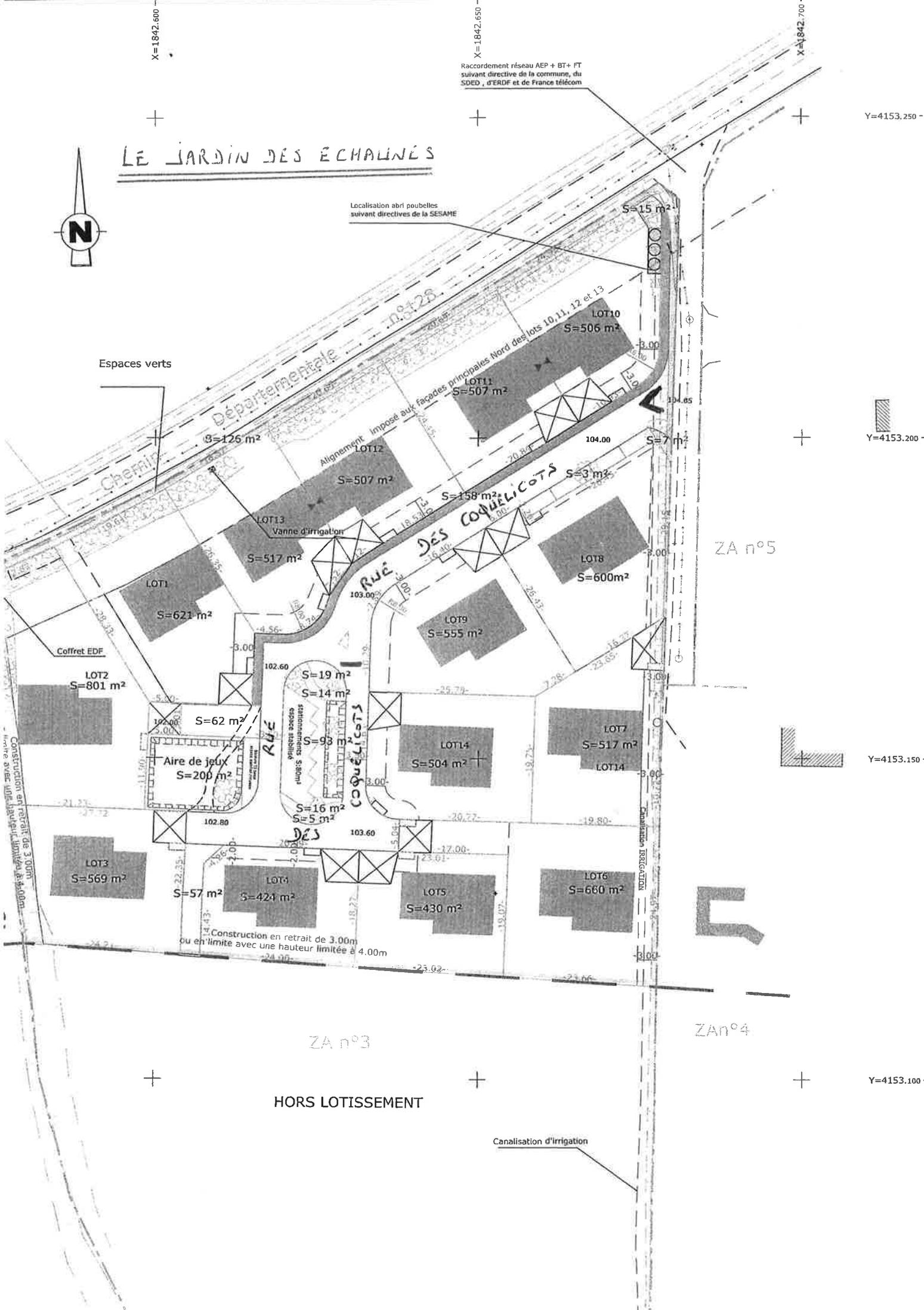
LE JARDIN DES ECHAUNÉS



Espaces verts

Localisation abri poubelles suivant directives de la SESAME

Raccordement réseau AEP + BT+ FT suivant directive de la commune, du SDED, d'EADDF et de France télécom





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

Séance du : 15 juillet 2014. Date de convocation : 8 juillet 2014. L'an deux mil quatorze le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....Jean-Louis, JOUFFRE mandat à : FLACHAIRE Yves

Absent(e)(s) : HILAIRE Stéphane

Secrétaire de séance :.....FLACHAIRE Yves

Codification ACTES : 3.1 acquisitions

Objet : ZA du Canal – acquisition réserve foncière

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte de la nécessité d'acquérir dès à présent la réserve foncière qui doit être appliquée au lot n°11 de la « ZA du Canal » (PA02619112M0001) pour la création d'une voie de liaison avec le futur « giratoire du Béal » selon le plan ci-joint.

La SARL TP IMMO représentée par Monsieur Gilles TARRIOTTE, créatrice et vendeuse de la « ZA du Canal » a accepté de vendre à la commune :

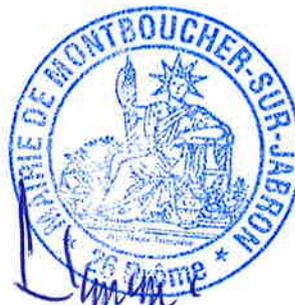
- la réserve foncière d'environ 458 m2 telle que décrite ci-dessus pour permettre le bouclage entre la « ZA du canal » et le « giratoire du Béal », au prix de 12 euros le m2, soit un montant total d'environ 5 496 euros,

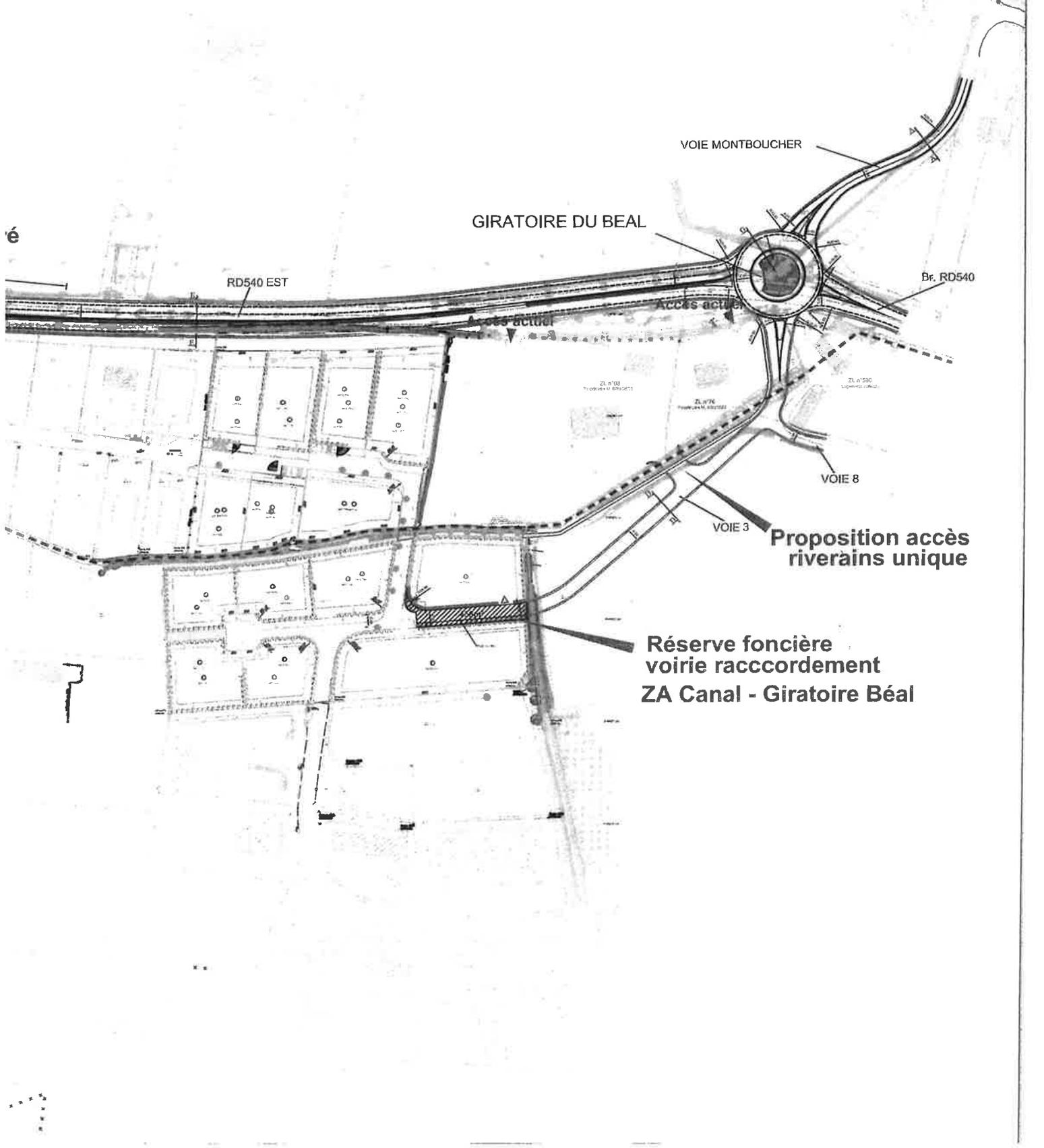
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte d'acquérir au prix de 12 euros le m2 les 458 m2 (environ) de la réserve foncière qui doit être appliquée au lot n°11 de la « ZA du Canal » pour la création d'une voie de liaison avec le futur « giratoire du Béal »,
- désigne Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette acquisition,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 16 juillet 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





é

GIRATOIRE DU BEAL

VOIE MONTBOUCHER

RD540 EST

Br. RD540

Accès actuel

Accès actuel

ZL n° 08
11-09-04 n° 08/02/03

ZL n° 7X
11-09-04 n° 08/02/03

ZL n° 590
Logement collectif

VOIE 8

VOIE 3

Proposition accès riverains unique

Réserve foncière voirie raccordement ZA Canal - Giratoire Béal



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 17
 votants : 18

Séance du : 15 juillet 2014. Date de convocation : 8 juillet 2014. L'an deux mil quatorze le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :..... Jean-Louis, JOUFFRE mandat à : FLACHAIRE Yves

Absent(e)(s) : HILAIRE Stéphane

Secrétaire de séance :..... FLACHAIRE Yves

Codification ACTES : 7.1 décisions budgétaires

Objet : budget principal décision modificative n°1

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- vu le Code Général des collectivités,
 - vu le budget primitif 2014 délibéré le 29 avril 2014,
 - considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,
- après en avoir délibéré,
 Le conseil Municipal,
- adopte la décision modificative numéro 1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES CREDITS	DEPENSES	DESIGNATION DES CREDITS	RECETTES
ARTICLE 202 : documents d'urbanisme	+ 2 500 euros	ARTICLE 2315/928 : centre du village 2	- 2 500 euros

Pour extrait certifié conforme,
 Montboucher sur Jabron,
 le 16 juillet 2014.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



Handwritten signature in blue ink.



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

Séance du : 15 juillet 2014. Date de convocation : 8 juillet 2014. L'an deux mil quatorze le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....Jean-Louis, JOUFFRE mandat à : FLACHAIRE Yves

Absent(e)(s) : HILAIRE Stéphane

Secrétaire de séance :.....FLACHAIRE Yves

Codification ACTES : 5.7 intercommunalité

Objet : Energie SDED- Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

POUR : 18 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Depuis le 1^{er} juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz naturel sont amenés à disparaître:

- Dès le 1^{er} janvier 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz seront supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 000 kWh par an ;
- Dès le 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente de gaz seront supprimés pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 000 kWh par an (et 150 000 kWh pour les copropriétés).

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses de gaz naturel, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

C'est dans ce contexte qu'Energie SDED - le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme – a constitué un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services associés.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Monsieur le maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par Energie SDED le 30 septembre 2014.

La commune de Montboucher sur Jabron est consommatrice de gaz naturel pour ses bâtiments et équipements. Ses besoins sont estimés à 223 MWh par an et se répartissent sur 2 Points de Comptage.

Le coordonnateur du groupement est Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

La CAO du groupement sera celle d'Energie SDED, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- d'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la ville, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Comptage,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Montboucher sur Jabron et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commande.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 16 juillet 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



Bruno Almorici



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

Séance du : 15 juillet 2014. Date de convocation : 8 juillet 2014. L'an deux mil quatorze le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, , VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....Jean-Louis, JOUFFRE mandat à : FLACHAIRE Yves

Absent(e)(s) : HILAIRE Stéphane

Secrétaire de séance :.....FLACHAIRE Yves

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : voirie communale, demande de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil divers projets d'amélioration et modernisation du réseau routier propriété de la commune pour l'année 2015.

Le montant total des travaux, établi par S.C.R. domiciliée à Loriol sur Drôme (Drôme), s'élève à 59 950 euros H.T. arrondi à 60 000 euros H.T. (71 760 euros TTC.).

Monsieur le Maire informe que ces dépenses peuvent être subventionnées par le Département selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux voirie H.T.	60 000 euros	Subvention CG (25% du H.T.)	15 000 euros
		Fonds propres	45 652 euros
TVA	12 000 euros	FCTVA (15,761% du TTC)	11 348 euros
TOTAL	72 000 euros	TOTAL	72 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve :
 - o les projets d'amélioration et de modernisation du réseau routier propriété de la commune pour un montant total de dépenses de 60 000 euros H.T. (72 000 euros T.T.C.) ;
 - o le plan de financement susmentionné ;
- sollicite une aide du Département,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 16 juillet 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

Séance du : 15 juillet 2014. Date de convocation : 8 juillet 2014. L'an deux mil quatorze le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :.....Jean-Louis, JOUFFRE mandat à : FLACHAIRE Yves

Absent(e)(s) : HILAIRE Stéphane

Secrétaire de séance :.....FLACHAIRE Yves

Codification ACTES : 7.5 subventions

travaux de rénovation de l'église – 2^{ème} phase de travaux – demande de subvention auprès du conseil général de la Drôme

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents le projet architectural et technique établi par Madame VERAN-HERY, architecte du patrimoine DPLG, domicilié à MORNANT (Rhône), sur la restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Martin. Il comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles :

- la tranche ferme (restauration extérieure) porte sur le clocher et la nef
- la tranche conditionnelle 1 (restauration extérieure) porte sur le transept, les absidioles et le chœur
- la tranche conditionnelle 2 (restauration intérieure) porte sur :
 - o le traitement des élévations et des voutements,
 - o raccordement des sanitaires sur le réseau communal,
 - o la création d'un sas d'entrée,
 - o les travaux d'électricité,
 - o les travaux de mise en confort.

A ce jour :

- les travaux de la tranche ferme sont en cours de réalisation.
- les lots n°1- maçonnerie, lot n°2 couverture, lot n°3 vitraux, serrurerie ont été attribués.
- les lots n°4 menuiseries bois, lot n°5 électrification des cloches, lot n°6 plomberie sanitaire sont en cours d'attribution.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser sur 2015 les tranches conditionnelles 1 et 2 pour un montant estimé à :

- tranche conditionnelle 1 : 107 548,89 € H.T.
- tranche conditionnelle 2 : 237 354,56 € H.T.

Soit un total de travaux, hors honoraires et dépenses imprévues, de 423 329,07 € H.T. (507 994,88 € TTC)

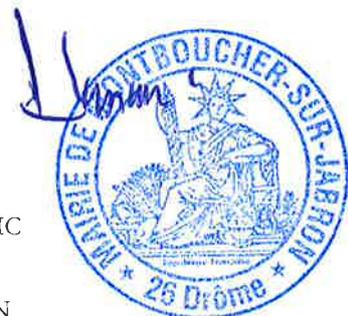
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve le projet de rénovation de l'église Saint-Martin établi par Madame VERAN-HERY, architecte du patrimoine DPLG, des deux tranches de travaux conditionnelles,
- décide d'autoriser la réalisation de la tranche conditionnelle 1 et de la tranche conditionnelle 2 pour un montant estimé de 423 329,07 € H.T.,
- accepte le plan de financement ci-annexé,
- sollicite l'octroi de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,
le 16 juillet 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT

RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA DRÔME
PHASE 2

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX TRANCHE CONDITIONNELLE 1	107 549 euros	Conseil Général (25%)	100 000 euros
TRAVAUX TRANCHE CONDITIONNELLE	237 355 euros	Fonds propres	304 347 euros
HONORAIRES ET DEPENSES IMPREVUES	55 096 euros	FCTVA (15,761 % du TTC)	75 653 euros
TOTAL H.T.	400 000 euros		
TVA	80 000 euros		
TOTAL TTC	480 000 euro	TOTAL	480 000 euros

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 16 juillet 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



(Handwritten signature in blue ink)



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

Séance du : 15 juillet 2014. Date de convocation : 8 juillet 2014. L'an deux mil quatorze le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :Jean-Louis, JOUFFRE mandat à : FLACHAIRE Yves

Absent(e)(s) : HILAIRE Stéphane

Secrétaire de séance :FLACHAIRE Yves

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : aménagement centre du village – demande de subvention auprès du conseil général de la Drôme – 3^{ème} phase de travaux – CD169 – Rue Fortuné Jacquier - Place de la Mairie

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement centre du village pour lequel un marché de travaux alloti a été conclu (marchés de base signés le 22 mars 2013, 6 lots, 3 tranches : ferme, conditionnelle 1 et conditionnelle 2).

Ce projet d'ensemble a pour objectif de rendre accessibles tous les lieux publics, les trottoirs, les places, aux personnes à mobilité réduite et de redynamiser les commerces, les activités artisanales en les mettant en valeur.

La première tranche de travaux (Place de la Fontaine et Rue Saint-Martin) a été terminée en 2013

La 2^{ème} phase de travaux (CD 169 Nord – parking de la mairie) est en cours de réalisation.

Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre la réalisation de la troisième phase de travaux dès 2015.

Cette troisième phase de travaux, prévue aux marchés de base, correspondrait à la tranche conditionnelle 1 : aménagement de la RD169 en traversée d'agglomération (Rue Fortuné Jacquier) et de la Place de la Maire.

Le montant des travaux de la tranche conditionnelle 1, s'élèvent à 486 948,32 euros H.T. (584 337,98 € TTC euros TTC) hors frais imprévus et honoraires.

Le Département, par convention en date du 3 octobre 2013, a transféré à la commune sa maîtrise d'ouvrage pour réaliser, en son nom et pour son compte, les parties de l'opération relevant de sa maîtrise d'ouvrage soit pour un montant de 25 941 € H.T. de travaux retenus, frais de Maîtrise d'ouvrage et CSPPS inclus.

De plus, il s'engage pour ce qui concerne les travaux de « bordures de trottoirs » et les travaux d'assainissement » de les subventionner à hauteur de 22 875 € sur un montant de travaux retenus de 84 725 € H.T., frais de maîtrise d'ouvrage et CSPPS inclus.

Les travaux restant à la charge de la commune s'élèveraient ainsi à : 376 282 € H.T. hors honoraires et frais imprévus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

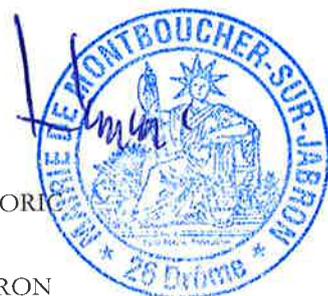
- décide d'autoriser la réalisation de la troisième phase de travaux « aménagement de la RD169 en traversée d'agglomération, de la rue Fortuné Jacquier et de la Place de la Maire » pour un montant de travaux de 486 948,32 euros H.T. hors honoraires et frais imprévus tel que fixé aux marchés de la tranche conditionnelle 1 signés avec les entreprises le 22 mars 2013,
- accepte le plan de financement ci-annexé,
- sollicite l'octroi de subventions auprès du Conseil Général de la Drôme.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 16 juillet 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC



PLAN DE FINANCEMENT
 AMENAGEMENT CENTRE DU VILLAGE
 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA DRÔME
 PHASE 3 DES TRAVAUX
 CD 169 - RUE FORTUNE JACQUIER - PLACE DE LA MAIRIE

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	376 282 euros H.T.	Conseil Général (25%) sur travaux et dépenses imprévues	92 174 euros
DEPENSES IMPREVUES HONORAIRES	13 052 euros H.T.	Fonds propres	364 444 euros
maîtrise d'Ouvrage délégué par le Département	25 941 euros H.T.	Département sur maîtrise d'ouvrage	25 941 euros
Travaux de bordures de trottoirs et d'assainissement	84 725 euros H.T.	Département sur bordures de trottoirs et assainissement	22 875 euros
TOTAL H.T.	500 000 euros H.T.	F.C.T.V.A. (15,761 % du TTC	94 566 euros
TOTAL TTC	600 000 euros TTC	TOTAL TTC	600 000 euros

Fait à Montboucher sur Jabron,
le 16 juillet 2014.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18

Séance du : 15 juillet 2014. Date de convocation : 8 juillet 2014. L'an deux mil quatorze le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET André, BOUCHERLE Christine, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine, ALCINDOR Kathleen.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :Jean-Louis, JOUFFRE mandat à : FLACHAIRE Yves

Absent(e)(s) : HILAIRE Stéphane

Secrétaire de séance : FLACHAIRE Yves

Codification ACTES : 5.7 intercommunalité

Objet : reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Un fonds d'amorçage des rythmes scolaires a été mis en place pour inciter et aider les communes à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires et notamment, à organiser des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de classe.

Il est destiné à amorcer la mise en œuvre de la réforme en aidant les communes à redéployer et enrichir les activités existantes. Il concerne donc les communes dont les écoles maternelles et élémentaires organisent les enseignements sur neuf demi-journées hebdomadaires.

Toutes les communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat perçoivent au titre de l'année scolaire une dotation de 50 euros par élève dès lors que les enseignements y sont organisés sur neuf demi-journées par semaine.

Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociales (DSU) dite « cible » ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) dite « cible » perçoivent 40 euros supplémentaire par élève.

Dans le cadre du transfert de la compétence périscolaire des communes membres à la Communauté d'Agglomération Montélimar – Agglomération, il convient de signer une convention avec Montélimar – Agglomération afin que la commune lui reverse ce fonds d'amorçage.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER le reversement en totalité du fonds d'amorçage perçu par la commune pour l'année 2014/2015 et pour l'année 2015/2016 à Montélimar – Agglomération,

DE VALIDER la convention,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 16 juillet 2014.



Le Maire,
Bruno ALMORIC

Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 15 juillet 2014.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 12 mars 2014 : renouvellement du bail de location pour le Bureau de la Poste pour une durée de 9 ans à effet du 1^{er} juin 2014. Montant annuel du loyer 865 euros.
- 2) décision du 28 mars 2014 : marché public passé en procédure adaptée pour « aménagement du quartier Saint-Martin, voie d'accès lotissement La Bergerie », marché attribué à l'entreprise BERTHOULY TP – Montclimar (Drôme) – Montant 87 131,10 € H.T. (104 557,32 € TTC).
- 3) décision du 2 mai 2014 : avenant n°1 lot n°6, entreprise SCR – enrobé, bordures, signalisation pour « aménagement de la Rue Fortuné Jacquier » tranche ferme, montant 6 759 € H.T., 8 83,76 € TTC, l'extension du chantier due à la nécessité de reprendre des revêtements endommagés en limite d'emprise et d'étendre le raccordement sur la route départementale a engendré l'augmentation des quantités prévues au marché ainsi que la création d'un prix nouveau.
- 4) décision du 20 mai 2014 : avenant n°1 lot n°5, entreprise GUIJON frères – aménagements paysagers pour « aménagement de la Rue Fortuné Jacquier » tranche ferme, montant 1 262,49 € H.T., 1 514,99 € TTC, pour la création d'un escalier en bois entre le trottoir et le parvis de l'épicerie.
- 5) décision du 10 juin 2014 : avenant n°1, lot n°2 entreprise EUROTOITURI – couverture pour « restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Martin » :
 - o Montant des travaux en moins-value (révision de la couverture en ardoises du clocher) : 2 042,80 € H.T.
 - o Montant des travaux en plus-value (remplacement du système de fixation des ardoises et des ardoises en vue d'une opération pérenne) : 11 580,10 € H.T.
 - o Soit un avenant de 9 537,30 € H.T. (11 444,76 € TTC).
- 6) décision du 19 juin 2014 : avenant n°1, lot n°1 entreprise SAS GIRARD - maçonnerie-pierre de taille pour « restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Martin », montant des travaux en plus-value pour dévoiement des descentes d'eaux pluviales au droit du clocher : 981,72 € H.T. (1 178,06 € TTC).
- 7) décision du 8 juillet 2014 : avenant n°2, lot n°2 entreprise EUROTOITURI – couverture pour « restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Martin », montant des travaux en plus-value pour remplacement complet du beffroi (malfaçons, mauvais contreventement) : 20 900 € H.T. (25 080 € TTC).
- 8) décision du 8 juillet 2014 : avenant n°2, lot n°1 entreprise SAS GIRARD - maçonnerie-pierre de taille pour « restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Martin », montant des travaux en plus-value pour fourniture et mise en place de pics anti-pigeons sur les 4 faces du clocher et façade sud : 2 213,50 € H.T. (2 656,20 € TTC).
- 9) Décision du 10 juillet 2014 : avenant n°1, lot n°3, entreprise Atelier THOMAS Vitraux – vitraux serrurerie pour « restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Martin », montant des travaux en plus-value pour raquettes de protections complémentaires baies hautes jumelées du clocher (façade sud) : 492,20 € H.T. (590,64 € TTC).
- 10) Décision du 10 juillet 2014 : avenant n°1, entreprise BERTHOULY pour « aménagement du quartier Saint-Martin, accès voirie La Bergerie », montant de la plus – value pour la fourniture et mise en œuvre d'enrochement 400/800 pour la réalisation du cloutage du fond de forme : 15 392,70 € H.T. (18 471,24 € TTC).
- 11) Décision du 11 juillet 2014 : avenant n°3, lot n°1 entreprise SAS GIRARD - maçonnerie-pierre de taille pour « restauration extérieure et intérieure de l'église Saint-Martin », montant des travaux en plus-value pour mise en peinture des lames d'abat-sons : 1 320 € H.T. (1584 € TTC).

Fait à la date sus indiquée et affiché le 16 juillet 2014.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 juillet 214

LES PLANS DE SECOURS DE LA SECURITE CIVILE

La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2014 a créé les outils nécessaires aux maires dans leur rôle de partenaire majeur de la gestion d'un évènement civil.

Monsieur Pascal DORNER, ASVP, présente les différents risques majeurs et plans communaux pouvant être mis en œuvre sur la commune de Montboucher sur Jabron :

- Les Plans de secours particuliers
 - o Plan de lutte contre les épizooties majeures
 - o Le plan départemental d'alerte météorologique
 - o Le plan particulier d'intervention
- Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) partie intégrante du PCS.

PERISCOLAIRE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire informe que 4 agents titulaires de la commune et un agent en Contrat d'Avenir seront mis à la disposition de l'accueil de loisirs périscolaire désigné par la Communauté d'Agglomération « Montélimar – Agglomération » relevant de l'intérêt communautaire et donc de sa compétence au 1^{er} septembre 2014.

La structure d'accueil de loisirs périscolaire est l'association « Maison des Jeunes et de la Culture – Loisirs et Culture pour Tous » de Montboucher sur Jabron. Pendant la période scolaire, les agents seront mis à disposition de l'association pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30 et les après-midi de 15h45 à 16h30. Pour cela une convention sera établie avec l'association pour définir les conditions d'emploi et de rémunérations.

POINT SUR LE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

- Tonte des stades de football et des espaces verts communaux
- Préparation de la fête du village
- Mise place du podium pour la fête du village et la kermesse des écoles
- Nettoyage du Théâtre de verdure
- Encombrants
- Effacement de tags
- Arrosage et désabage des arbres espaces verts
- Fabrication de chariots sono
- Transport et mise en place de gravier au pont de la Palmeraie et impasse de l'école.

SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres présents le rapport annuel, année 2013. Le rapports est disponible au secrétariat de mairie.

FÊTE DU VILLAGE :

Monsieur Raymond D'HAILLECOURT remercie au nom du comité des fêtes l'ensemble des bénévoles et le personnel du service technique pour leur aide tout au long de la fête ainsi que lors de la préparation et du rangement.

POINT SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des permis de construire (PC) délivrés depuis le début de l'année sur le territoire communal. Sur les 19 PC déposés, 10 PC ont été accordés, 1 a été classé sans suite, 1 a été refusé, 7 sont en cours d'instruction.

PREAU SCOLAIRE

Monsieur Louis DEVERA informe de la création d'un second préau, d'environ 80 m2, dans la cour du groupe Scolaire « Hubert REEVES ».

DATES

- vendredi 25 juillet 2014 : dans le cadre des concerts gratuits du « MONTELMAR AGGLO FESTIVAL LES OFF'S », concert d'ANGIE AND CO à 21heures, au théâtre de verdure
- dimanche 10 août 2014 : commémoration des journées tragiques de Montboucher sur Jabron et ses environs à 10heures, Un apéritif dinatoire sera offert par la commune.
- samedi 6 septembre 2014 : nettoyage du canal, par les riverains, utilisateurs et toute personnes désirant y participer à partir de 8heures, pique-nique à l'issu. Rendez-vous au parking « Moignard »
- samedi 13 septembre 2014 : forum des associations, apéritif offert aux nouveaux arrivants et félicitations pour les sportifs Montbouchérois ayant obtenus une récompense dans leur discipline